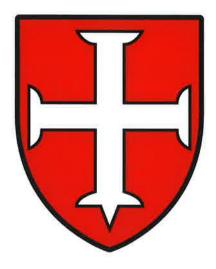
COMMUNE DE CRANS CONSEIL COMMUNAL



PROCÈS-VERBAL Séance du 23 juin 2025

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 12 mai 2025	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	5
4.	Communications du bureau du Conseil	
5.	Communications de la Municipalité	7
	Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middelton, Syndic	9 10 10
6.	Préavis – Rapports des Commissions	11
	Préavis № 42/25 – Comptes 2024 Préavis № 39/25 – Rapport de gestion 2024 Préavis № 41/25 – Demande d'un crédit de 360'000 CHF (TTC) en vue de financer des travaux de sécurisation de l'école	12 n aux abords
	Préavis № 43/25 – Demande d'un crédit de 98'915 CHF (TTC) en vue de financer les travaux de réfection du concentration E. C. au niveau du port	colleteur de
7.	Élections statutaires – Commissions permanentes	19
	Commission des finances Commission de gestion Commission des travaux Commission de recours en matière d'impôts (élection complémentaire)	19 19
8.	Initiatives, dépôt de motions, postulats	19
9.	Associations intercommunales – APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, SDIS, Région de Nyon	20
	Rapports des délégués	20
10.	Élections statutaires - Bureau du conseil	23
	Élection du Président Élection du Vice-président Élection du 2º Vice-président Élection des Scrutateurs (2) Élection des Scrutateurs suppléants (2)	
11.	Divers et propositions individuelles	24
12.	Glossaire des acronymes et termes spéciaux	27

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance : 20 h

Constitution du bureau :

- M. Henri Bossert, Président
- M. Claude Lagrange, vice-président
- Mme Fabienne Vionnet, Secrétaire
- Mme Neslihan Kurt, Scrutatrice
- Mme Moravia Widmer, Scrutatrice, absente
- Mme Ulrike Richardson, Scrutatrice suppléante
- Mme Birgit Schleifenbaum, Scrutatrice suppléante

Huissier:

M. Laurent Sinner, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert Middleton, Syndic
- M. Yvan Rueff, Municipal et Vice-Syndic
- Mme Johanna Pini, Municipale
- M. Vincent Chevalley, Municipal
- M. Bernard Henrioux, Municipal

Excusés: 9 membres du Conseil sont excusés

- M. Berni Maximilien
- M. Böhler Patrick
- Mme Bourquin Lydia
- M. Duhoux Laurent
- M. Gaiani Alexandre
- M. Nassisi Sylvain
- M. Pommaz Quentin
- Mme Schmutz Catherine
- Mme Weil Sonia

Absents: 3 membres du Conseil sont absents

- M. Borcard Laurent
- M. Ramseier André
- Mme Widmer Moravia

Le Bureau du Conseil a enregistré la démission de M. Bernard Vogel. La liste des suppléants étant épuisée, le quorum passe de 45 à 42, la majorité absolue est de 22 voix.

Quorum:

Au total, 30 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, le Président ne vote pas. La majorité simple est fixée à 15 voix contre 14.

2. PV de la séance du 12 mai 2025

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 12 mai 2025.

Le Conseil n'a pas de remarques ni de commentaires.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 12 mai 2025 :

Voix pour :

Majorité

Voix contre:

Aucune

Abstentions :

2

Le PV de la séance du 12 mai 2025 est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président présente et commente l'ordre du jour.

Il revient sur le principe de tournus au sein des commissions permanentes.

<u>Point 7</u>: concernant la commission de gestion, le Président propose de la réélire dans son ensemble, car un membre avait été élu en mai, en complément du siège laissé vacant par la démission de M. Schwertzmann. On peut estimer qu'il s'agit d'une élection anticipée.

Pour la commission des travaux, il s'agit d'élire un membre sur les 5. Si personne ne se présente, la commission sera réélue dans sa composition actuelle.

La commission de recours en matière d'impôts doit également être complétée, suite au départ de M. Vogel.

<u>Point 10</u>: concernant les élections statutaires, le Bureau demande l'élection d'un deuxième viceprésident. En raison des élections communales générales 2026 et de l'absence de notre vice-président actuel M. Claude Lagrange à cette période, le Bureau estime que l'élection d'un second Vice-président est nécessaire.

M. le Président passe au vote pour l'approbation de l'ordre du jour.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Voix pour :

Unanimité

Voix contre:

Aucune

Abstentions :

Aucune

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2025

Les dates des prochaines séances du Conseil sont les suivantes :

- 15 septembre 2025 (réserve), la réserve est activée
- 27 octobre 2025
- 1er décembre 2025 à 19 h, séance suivie du repas du Conseil

La fin de la législature est en vue et le Bureau du Conseil prévoit une séance extra-muros, le 22 juin 2026 dans la salle du parlement du Grand Conseil à Lausanne. Cette séance sera suivie d'un repas et le transport se fera en bus. Départ prévu vers 17 h depuis Crans.

Votations et élections

Votations fédérales et cantonales du 28 septembre :

- 2 objets fédéraux et 3 objets cantonaux sont soumis au vote.
- 1) Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires ;
- 2) Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID) ;
- 3) Initiative populaire pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite «Initiative Sauvons le Mormont» et son contre-projet ;
- 4) Modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales ;
- 5) Modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers.

Prochains scrutins

30 novembre 2025, objets non connus.

Affaires du Conseil communal

Élections communales générales 2026 :

Le Bureau du Conseil s'est réuni afin de préparer le calendrier des élections communales.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middelton, Syndic

M. le Syndic fait part des informations concernant son dicastère.

Il annonce le dépôt d'un préavis concernant la LPP des membres de la Municipalité pour la séance du mois de septembre.

<u>— APEJ.</u> M. le Syndic tient à porter quelques nuances à la réponse municipale donnée lors de la dernière séance, au sujet de notre participation aux diverses institutions intercommunales (interpellation de Mme Isabelle Nussbaum).

En effet, suite à des scènes chaotiques vécues lors du dernier Conseil intercommunal de l'APEJ, M. le Syndic et les délégués du CI se sont réunis pour demander une modification du Règlement interne du CI. Une motion sera déposée afin d'éviter ce genre de dysfonctionnement.

M. le Syndic a également proposé des améliorations de la Charte de fonctionnement du CoDir, suite à quelques dysfonctionnements constatés lors des trois réunions auxquelles il a participé. Le CoDir n'a pas donné suite.

<u>– ARSCO - Piscine Patinoire</u>. M. le Syndic revient sur une information parue dans *La Côte* le 19 juin, rendant publique une augmentation des coûts annuels d'exploitation de la future piscine-patinoire.

Au vu de cette publicité, M. le Syndic tient à exposer quelques chiffres figurant dans un PowerPoint remis officieusement par le CoPil aux Syndics de Terre Sainte.

Selon ARSCO (information aux Syndics du 10 juin), le coût d'exploitation annuel de la piscine-patinoire sera 50 % plus élevé que prévu. Alors que le CoPil affirmait jusqu'à l'année dernière que le montant de 56 CHF par habitant (datant de 2013!) serait respecté, il avance maintenant le chiffre de 83 CHF par habitant.

Selon le Syndic, le critère du coût par habitant ne semble pas être le meilleur outil de gestion possible pour un projet de cette envergure et au regard des coûts absolus (cumul du coût de construction – passé de 19,5 millions à 24 millions CHF – et des charges annuelles - qui passent de 1,432 million à 2,216 millions CHF).

Le 10 juin, M. le Syndic a exigé que la liste des «Facteurs ayant impacté les coûts de construction et d'exploitation 2013-2025» soit complétée par des éléments chiffrés. Pour le moment, ces éléments sont toujours attendus par les Syndics.

L'article de La Côte mentionne une déclaration du Copil, qui avoue que «cela fait tout juste un an que l'ARSCO s'est penchée sur la question des coûts».

M. le Syndic relève encore que Mme Johanna Pini lutte depuis des années, sans succès, pour plus de transparence et un meilleur contrôle du CoPil, dont elle ne fait pas partie.

«Après le Lapin Blanc, la Baleine Blanche».

Mme Nathalie Sauvain demande s'il n'est pas possible de faire quelque chose.

M. le Syndic répond que non. L'investissement supplémentaire a été validé par le Conseil d'administration. Nous sommes en minorité dans ce Conseil d'administration.

M. Thomas Dislich affirme que cela ne le surprend pas.

Il rappelle qu'en début de législature le coût était estimé à environ 22 millions CHF. Ce chiffre reposait sur des taux très bas. Certains conseillers s'inquiétaient déjà d'une éventuelle élévation des taux. La réponse donnée fut «mais cela ne va jamais arriver». On peut donc encore s'attendre à une mauvaise surprise.

M. Yves Cretegny n'est pas surpris, mais affirme qu'il ne faut pas rester sans rien faire.

Il se réjouit toutefois qu'une nouvelle infrastructure soit prochainement au service de la population.

Il relève qu'ARSCO n'a pas fini de piloter des projets. D'autres équipements seront construits et cet épisode de non-transparence de non-communication doit servir pour faire changer la gouvernance entre ARSCO, les instances APEJ et les communes.

Selon lui, une fusion entre ARSCO et l'APEJ devra tôt ou tard être envisagée, afin de placer la programmation et l'exploitation des infrastructures sous le contrôle d'une seule structure, garante du système intercommunal et des mécanismes démocratiques. Ceci aurait sans doute déjà dû être fait lors de la constitution de l'APEJ, mais cela avait été balayé par les instances de l'APEJ.

De plus, le calcul des coûts d'exploitation ne doit pas reposer uniquement sur une utilisation 100 % scolaire, mais il doit absolument intégrer toutes les autres utilisations possibles (clubs, cours privés, etc.), afin de ne pas laisser la charge d'exploitation aux habitants qui ont financé les infrastructures.

Il souhaite vivement des explications sur la gestion des utilisateurs non scolaires.

<u>Mme Johanna Pini</u> répond qu'un consultant *MatchDay* a été mandaté pour étudier le volet de la gestion du complexe piscine-patinoire, en tenant compte des différents utilisateurs potentiels.

Différentes alternatives ont été étudiées, soit pour internaliser la gestion au sein d'ARSCO, ou au contraire d'externaliser la location de lignes d'eau et des espaces pour des cours.

Au terme de l'étude, la solution d'externaliser tous les cours de natation a été retenue. Des contrats d'utilisation sont en cours de signature avec les différents utilisateurs. Le secteur restauration sera également externalisé contre versement d'un loyer.

Les revenus d'exploitation commencent donc à se préciser et le démarrage de l'exploitation demandera beaucoup d'attention.

Concernant la patinoire, il a été décidé de garder l'exploitation au sein d'ARSCO, car l'expérience acquise dans la gestion de la patinoire de Coppet est suffisante.

Les orientations stratégiques ont donc été prises sur la base de cette étude et la gestion devra se concentrer sur la création de revenus, autant que possible.

Mme Pini ajoute que le programme d'utilisation prévu dans le préavis de 2013 visait une utilisation essentiellement scolaire. On vise maintenant une installation ouverte au public 7 jours sur 7.

Deux lignes d'eau seront réservées pour le public. Des entrées supplémentaires sont attendues par cette activité, avec des charges supplémentaires pour les gardes de bains.

M. Yves Cretegny demande quel pourcentage des charges d'exploitation sera couvert par les revenus non scolaires.

Mme Johanna Pini répond qu'elle n'a pas connaissance des chiffres, mais que la Municipalité peut communiquer la documentation à sa disposition.

Le mandat d'étude a permis de faire les bons choix stratégiques pour rendre les installations directement exploitables et générer des sources de revenus.

Le choix de l'externalisation permettra d'avoir une école de natation qui démarre tout de suite à pleine capacité. Des candidats de bonne qualité, déjà bien établis avec leur clientèle, se sont présentés.

<u>M. le Syndic</u> ajoute qu'il peut distribuer la présentation du CoPil dans son intégralité, avec la liste des augmentations de coûts. Celles-ci restent encore non chiffrées, mais proviennent principalement l'exploitation.

Les informations contenues dans cette présentation pourront servir de base pour la prise d'une résolution par le Conseil lors d'une prochaine séance.

M. René Bautz souhaite faire trois commentaires.

Lors du bouclement des comptes de construction, les Conseils communaux sont en droit d'obtenir de sérieux arguments pour justifier une augmentation des coûts de construction pour un tel objet. Il estime que certains arguments avancés par le chef de projet ne sont pas crédibles.

Il sera indispensable de rattraper les coûts de construction par une réduction des frais d'exploitation et en générant des revenus supplémentaires par des manifestations, des activités, des locations.

La mise en place d'une communication ouverte et transparente vis-à-vis de ceux qui paient ces installations est indispensable. Une intervention ferme de nos délégués est attendue pour remédier à une situation problématique.

M. Gilles Pilloud demande si le tarif des entrées et si une date d'ouverture sont déjà connus.

M. le Syndic répond que le prix d'une entrée est fixé à 6,50 CHF. Ce prix lui semble trop bas.

<u>Mme Johanna Pini</u> répond que la piscine ouvrira lors de la rentrée scolaire. L'ouverture de la patinoire attendra octobre ou novembre et l'inauguration du complexe est prévue le 14 novembre 2025.

<u>M. le Syndic</u> rapporte que la préparation de l'inauguration est en cours. Le CoPil l'a annoncé lors de la présentation du 10 juin. Beaucoup reste à faire, mais rien n'est encore signé avec les différents prestataires.

M. Alexandre Gaillard s'accorde sur la gestion chaotique du projet et des conséquences qui en découlent. Il souhaite que nous soyons capables de tirer des leçons des erreurs des autres, dans les projets de développement que nous contrôlons, comme le développement de l'espace de loisirs.

M. le Syndic souligne l'importance de la transparence et compte sur le rôle de la Municipalité actuelle et future pour garantir une communication claire sur ces projets intercommunaux.

Il ajoute que pour ARSCO qui est une société anonyme dont les communes sont actionnaires, la question de la représentativité est au centre des préoccupations. La proposition d'intégrer les présidents des Conseils communaux dans le quorum de l'assemblée générale a été débattue par l'AG de l'ARSCO. Cela a été refusé.

De plus, le risque de conflit d'intérêts est évident, car une partie du Conseil d'administration d'ARSCO est représenté per des membres du CoDir de l'APEJ. Ce problème sera réglé lors de la prochaine législature avec une totale séparation des pouvoirs.

La question d'élargir le CA par l'intégration de trois spécialistes du domaine de la construction et de l'immobilier a également été rejetée, car les membres du CA doivent venir des municipalités.

M. Yves Cretegny estime qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question de personnes.

Aujourd'hui, ARSCO SA est une société dont les actionnaires sont les communes. Il suffit que les communes transfèrent leurs actions à APEJ pour que l'APEJ prenne le contrôle d'ARSCO SA. Ceci est très simple à faire, il faut juste de la volonté.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

- <u>Comptes 2024</u>. Les comptes sont présentés pour la première fois sous le format du MCH2. De nombreux changements interviennent au niveau du plan comptable et le Canton demande une importante documentation. Mme Pini adresse ses remerciements à notre boursier, M. Philippe Equey pour le volumineux travail fourni pour assurer la migration.

L'année 2024 se termine sur un excédent de revenus, en raison des impôts aléatoires, en particulier l'impôt sur les successions et donations plus important que prévu.

Mme Pini donne encore des explications sur la lecture des comptes :

le résultat d'exploitation concernant les activités essentielles de la commune est équilibré ;

le résultat financier intégrant le patrimoine financier et les charges et revenus générés par ce dernier, présente un excédent de revenu de 782'000 CHF;

le résultat opérationnel cumulant ces deux niveaux se monte à 702'142 CHF d'excédent de revenus.

Ceci permet de passer des écritures de préfinancement pour trois différents projets votés par le Conseil :

- 1^{re} phase d'étude de réaménagement de la zone de loisir (142'000 CHF)
- Crédit d'étude pour la rénovation du centre communal (408'000 CHF)
- Réfection du chalet de Poêle Chaud (205'000 CHF)

Ces écritures permettent de solder les comptes avec un excédent de revenus de 2'142 CHF.

- <u>Stations de vélos en libre-service</u>. Des discussions avec Région de Nyon sont en cours pour l'implantation d'une station à Crans. Cependant, le changement de prestataire est bloqué par un recours déposé par *PubliBike* contre l'attribution de l'exploitation à la société *Lime*. Aucun délai n'est donc connu concernant la mise en exploitation du réseau.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - M. Vincent Chevalley, Municipal

M. Vincent Chevalley fait part des informations concernant son dicastère.

- **Zone de loisirs et de sport**. Le planning est maintenu à savoir la présentation d'un crédit d'étude pour mi-septembre concernant la phase 3, afin d'avoir une vision globale du projet. Les études en cours pour les phases 1 et 2 avancent bien.
- Création d'une nouvelle association ACC. Une convention a été signée entre la Municipalité et une association culturelle nouvellement créée à Crans (ACC = association culture à Crans).
 Celle-ci prendra en charge l'organisation d'un certain nombre de concerts, fêtes et Cinélac.
- M. Marc-Henri Barrail demande qui sont les gens qui sont derrière cette association.
- M. Vincent Chevalley répond qu'il s'agit de Mmes Marie-Noëlle Gay et Ariane Ruchat.

Mme Nathalie Sauvain souhaite savoir qui a validé le plan de l'espace sportif.

- M. Vincent Chevalley répond que ce plan a été présenté au Conseil il y a 2 ans. Quelques évolutions et modifications mineures y ont été portées depuis.
- M. Gilles Pilloud demande si la création d'une nouvelle société culturelle ne va pas faire doublon avec la SDC.
- M. Vincent Chevalley répond que leurs buts respectifs concernent des activités différentes.
- M. le Syndic ajoute que Mme Marie-Noëlle Gay s'est entretenue avec la présidente de la SDC à ce sujet et qu'il y a donc une coordination.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff n'a pas d'information à communiquer, mais annonce qu'il demandera la parole à la suite des rapports du préavis 41.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère. Il informe que la remise en état du terrain de *Caribana* a commencé aujourd'hui.

6. Préavis - Rapports des Commissions

Préavis Nº 42/25 - Comptes 2024

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant le préavis.

Rapport de la Commission des Finances, M. Jean-Daniel Aubry

M. Jean-Daniel Aubry présente le rapport de la commission des finances et passe directement aux conclusions.

M. le Président passe la parole au Conseil.

M. Lars Kermode demande des précisions sur les mécanismes de préfinancement prévus dans le cadre du MCH2. Il s'étonne que cela puisse s'appliquer aux préavis déjà approuvés par le Conseil, car ceux-ci sont financés. Il demande si cela permet de diminuer les bénéfices de la commune et de réduire ainsi les charges péréquatives. Autrement, il ne voit pas l'intérêt d'ajouter une ligne comptable pour les préavis qui ont déjà été validés.

Mme Johanna Pini répond que cela ne remet pas en question les préavis qui ont été votés. Elle explique qu'avec MCH2, les amortissements extraordinaires ne seront plus possibles. Les charges d'amortissement sont ainsi prévisibles à long terme.

Avec MCH2, la durée des amortissements est précisée pour chaque préavis, sur 10, 15 ou 30 ans suivant les objets.

MCH2 permet le financement des amortissements futurs par la création de réserves, ce qui correspond à un préfinancement. L'amortissement ne sera donc plus une charge, mais apparaîtra toujours dans les comptes.

Elle ajoute que cela reste cohérent, car jusque-là, le financement des préavis était fait par des prélèvements sur la trésorerie courante. Le préfinancement joue ainsi le rôle de trésorerie et fait sens.

M. Yves Cretegny remarque que cette nouvelle présentation des comptes met en évidence les résultats opérationnels, qui constituent en quelque sorte une marge de financement hors dettes.

Il remarque que les recettes aléatoires dégagent une marge d'autofinancement d'un demi-million, en moyenne.

Il ajoute que cette marge positive permettra le financement d'une partie du plan d'investissement et que c'est le bon moment pour investir.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions de la part du Conseil.

M. le président relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis Nº 42/25

Voix pour :

Unanimité

Voix contre :

Aucun

Abstention:

Aucun

Le préavis № 42/25 est accepté à l'unanimité du Conseil.

Préavis Nº 39/25 – Rapport de gestion 2024

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission de Gestion, Mme Isabelle Nussbaum

Mme Isabelle Nussbaum présente le rapport de la commission de gestion.

M. le Président passe la parole au Conseil.

<u>Mme Ulrike Richardson</u> demande pour quelles raisons, la CoGest remet en cause la limite de 50'000 CHF admise pour les dépenses imprévisibles et extraordinaires (Vœu 03-2023).

<u>Mme Nussbaum</u> répond que la commission souhaite une plus grande vigilance concernant ce type de dépenses, afin d'éviter le saucissonnage des dépenses. Il s'agit également d'éviter les situations d'urgence.

Cette question est en lien avec la tenue d'un inventaire demandé par la commission et avec la Loi sur les communes. C'est la raison pour laquelle la commission maintient son vœu.

Mme Ulrike Richardson revient sur le vœu 02-2024 de la GoGest et demande en quoi consiste la mise à jour des inventaires.

<u>Mme Isabelle Nussbaum</u> répond qu'il s'agit de mettre à jour le plan de maintenance ou de remplacement du matériel ou des installations techniques, comme l'éclairage ou les véhicules des services communaux. Ce dispositif constitue l'historique du matériel et permet le suivi de la maintenance, notamment en cas de changement de municipalité.

M. le Syndic ajoute que le vœu 03-2023 n'est pas un sujet nouveau.

La question des compétences municipales en matière de dépenses imprévisibles ou extraordinaires avait déjà été discutée avec la commission des finances.

Il envisage favorablement de clarifier la question avec les commissions de surveillances, car les normes en vigueur vont changer avec l'introduction de la nouvelle Loi sur les communes.

M. le Président note qu'il s'agit d'améliorer les outils à disposition de la Municipalité et du Conseil en matière de budget et de crédits complémentaires. Ces pratiques existent déjà sur le plan cantonal et fédéral.

Il remarque que la Municipalité a répondu de manière satisfaisante à tous les vœux restés en suspens, notamment ceux de 2022.

Il ajoute que les vœux des commissions de gestion et des finances ont la force d'un postulat. Si des réponses se font attendre trop longtemps, un vœu peut être transformé en postulat par le Conseil.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions de la part du Conseil.

M. le président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis № 39/25

Voix pour : Unanimité
Voix contre : Aucun
Abstention : Aucun

Le préavis № 39/25 est accepté à l'unanimité du Conseil.

M. le Syndic remercie le Conseil pour le travail collégial et constructif.

Préavis № 41/25 – Demande d'un crédit de 360'000 CHF (TTC) en vue de financer des travaux de sécurisation aux abords de l'école

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission des Finances, M. Jean-Daniel Aubry

- M. Jean-Daniel Aubry présente le rapport de la commission des travaux.
- M. le Président passe la parole au Conseil. Il n'y a pas de remarque ou de question.

Rapport de la Commission des travaux, M. Yves Cretegny

M. Yves Cretegny présente le rapport de la commission des travaux et détaille les remarques de la commission, ainsi que les plans fournis.

La commission des travaux recommande le renvoi pour étude des parties désignées comme « Aménagement du chemin des Sports (secteur D) » et « Aménagement du secteur crèches (rue du Grand Pré 23) ». Elle recommande toutefois de valider la partie désignée comme « Aménagement du parking et de l'entrée de l'école (Secteur A) » telle que proposée dans le projet de la Municipalité. La commission encourage le démarrage rapide des travaux en cas de validation par le Conseil.

M. Yvan Rueff répond aux arguments développés dans le rapport de la commission des travaux. Il précise que ces éléments sont déjà connus de la commission et souligne que tous les « points chauds » identifiés par la commission ont déjà été discutés avec le Bureau-conseil en mobilité, ainsi que la PNR. Le préavis municipal en tient déjà compte.

Concernant les propositions de la commission :

Zone 1 (entre la crèche communale et Montessori)

- La proposition de la commission n'améliore que l'arrivée des camions de livraison, mais pas leur départ, qui reste identique à l'existant.
- La Municipalité ne souhaite pas rétablir un flux de circulation autour de l'immeuble Grand-Pré 23 dédié aux logements. La terrasse en bois disposée à l'arrière du bâtiment, afin de bloquer la circulation, a permis de réduire les nuisances sonores pour les habitants, de créer un espace de vie sans voiture entre le bâtiment, la crèche communale, l'école et la zone de verdure. De plus, les automobilistes lambda ne respectaient pas les signaux « riverains autorisés ». La proposition de la commission va nous faire revivre tous ces problèmes.
- Le projet de la zone des loisirs et des sports verra la construction de jeux pour enfants dans la zone de verdure située à l'arrière du bâtiment Grand-Pré 23, entre l'école communale et l'école Montessori. Vous pouvez être certains que des parents vont y venir en voiture et se garer quelque part derrière le bâtiment Grand-Pré 23, surtout s'il est aisé d'en faire le tour !
- Il semble raisonnable d'éviter le passage de camions de livraison entre les deux crèches du village et dans le parking qui les desservent.

Zone 2 (devant l'école)

- Réaliser les travaux prévus dans cette zone, sans ceux proposés dans la zone 3, vont engendrer un mécontentement des usagers. Nous ne pouvons pas « pénaliser » d'un côté sans proposer d'alternative. Il est donc important de modifier ces deux secteurs en même temps.

Zone 3 (ch. des Sports)

- Comme mentionné, cette zone est totalement complémentaire avec la zone 2. Nous voulons d'une part réduire le trafic dans la zone 2 et, en compensation, faciliter l'utilisation de la zone 3. Actuellement, il n'est pas possible de se parquer devant la salle de gymnastique en une seule fois. Il faut faire au moins

une manœuvre en marche arrière, ce qui obstrue la circulation au chemin des Sports à cet endroit. De plus, il a été observé que certains parents ne sont pas les champions du parcage et cherchent à éviter à se garer.

- Si les deux places « 15 minutes » ne sont pas avancées, elles ne pourront pas être élargies, car le bus scolaire ne pourra pas tourner pour sortir.
- La largeur du chemin des Sports n'est pas élargie au niveau du marronnier, ce qui devrait empêcher une augmentation de la vitesse des véhicules à la hauteur de la salle de gymnastique.

Conclusion

- Les zones 2 et 3 doivent être réalisées en parallèle. La zone 1 peut être différée le calcul des coûts vous est connu.
- Effectivement, en cas de modification du préavis, nous revenons deux ans en arrière, ce que je ne souhaite pas et ne pense pas nécessaire.

Concernant l'analyse des coûts, il relève que :

- La Commission des travaux n'a pas fait d'analyse détaillée des coûts, seulement des estimations sans devis
- Dans sa recommandation, la Commission des travaux n'a pas tenu compte des coûts du déplacement de la zone de détente à l'arrière du bâtiment du Grand-Pré 23 et de la suppression des potelets existants.
- La pose de dallage ou de plaque sur la bande herbeuse au chemin des Sports, en lieu et place d'enrobé comme présenté dans le préavis, n'est pas nécessairement moins coûteuse. De plus, les nouveaux boute-roues prévus dans le préavis vont de facto réduire encore plus la largeur utile du chemin des Sports si les places de stationnement ne sont pas « avancées », comme présenté dans le préavis. Ce qui va à l'encontre du but recherché.

Concernant la mise à l'enquête de la nouvelle signalétique, il informe que :

La Direction générale de la mobilité et des routes communique qu'il n'y a pas eu de recours contre les nouvelles signalétiques routières prévues dans le préavis, suite à la publication dans la Feuille des avis officiels (FAO).

<u>Mme Mylène Pochon</u> demande si la pose de bacs à fleurs serait possible devant le garage des pompiers, afin de barrer l'accès. Certains parents utilisent cette voie pour contourner le bâtiment communal et déposer leurs enfants devant les gradins côté jura.

M. Yvan Rueff déclare ignorer la fréquence de cette pratique. Il ajoute que la pose de mobilier urbain devant l'appartement de fonction du concierge avait été envisagée par la Municipalité. Cette mesure avait l'avantage de canaliser les véhicules des parents devant le bâtiment scolaire.

La pose d'un portail en haut de la rampe serait une possibilité pour forcer l'accès au préau par le côté nord-est (entre les deux bâtiments).

Un mobilier urbain reste une option réversible, mais il n'y a pas de raison pour que des parents ou des camions de livraison utilisent ce passage.

<u>Mme Mylène Pochon</u> demande encore comment encourager les parents à déposer leurs enfants au chemin des Sports. Une circulaire de la Commune pourrait leur être transmise par les professeurs.

M. Yvan Rueff répond qu'un tel document existe et sera remis à tous les parents à la rentrée du mois d'août.

M. Yves Cretegny approuve les mesures visant à favoriser la dépose des enfants au chemin des Sports.

Ceci permettrait une amélioration directe de la circulation dans la zone du parking de l'école (Secteur A du préavis).

Cependant, les mesures envisagées pour le réaménagement du chemin des Sports peinent à convaincre la commission. L'élargissement des places augmente, certes, le confort de la manœuvre et la sécurité des piétons. Par contre, l'élargissement de la voie de circulation du chemin des Sports, conséquence directe du déplacement des places de stationnement, laisse craindre une augmentation de la vitesse sur ce tronçon et un danger plus grand pour les piétons. Cette mesure semble donc contre-productive et cet aspect du projet doit encore être amélioré.

Le point justement soulevé par Mme Pochon montre également que certains aspects n'ont pas été pris en compte dans l'étude.

La commission reconnaît la cohérence du concept général, mais considère que l'exécution doit être améliorée, comme mentionné dans son rapport.

M. Claude Lagrange apprécie grandement la clarté des explications, tant de la Municipalité que de la commission. Il recommande toutefois de ne pas perdre de vue l'objet principal du projet : la sécurité des enfants aux abords de l'école. Il craint que les discussions ne mènent à un rejet d'un projet pourtant indispensable. Il propose le renvoi de l'objet à la séance de septembre, afin de donner à la Municipalité le temps de retravailler son projet à la lumière des réflexions entendues ce soir.

<u>Mme Nathalie Sauvain</u> regrette cette proposition et plaide pour un meilleur soutien au projet qui risque de capoter.

<u>Mme Ulrike Richardson</u> remarque que ce projet est en chantier depuis 3 ans. Elle s'étonne que des discussions avec la commission des travaux n'aient pas été engagées beaucoup plus tôt.

M. Thomas Dislich remarque que depuis son ouverture, en 2003, le nombre de classes et d'élèves est resté stable, tout comme le nombre de places de parc. Il constate qu'il n'y a jamais eu d'accident et se demande pourquoi l'inquiétude est si forte aujourd'hui.

<u>M. Yvan Rueff</u> précise qu'actuellement, la situation est très tendue sur le parking au moment de la dépose des enfants. Notre îlotier de la PNR est présent tous les jours et doit parfois séparer des parents, faire de la discipline et expliquer comment circuler. Rien faire n'est pas une solution acceptable.

M. Thomas Dislich observe qu'il existe des solutions intermédiaires entre ne rien faire et dépenser 360'000 CHF.

M. Yvan Rueff répond qu'en cours d'études, certaines options ont été abandonnées. À qualité équivalente, le coût du projet est maintenant 10 à 15 % inférieur au montant initial.

La Municipalité peut maintenant s'engager avec cette offre. Rien ne sert d'aller de l'avant si la discussion est bloquée.

M. Jean-Daniel Aubry estime que le projet présenté est abouti en grande partie.

Il n'est pas favorable au statu quo et pense qu'il est nécessaire de réaliser ce projet. Des améliorations seront toujours possibles par la suite.

M. Gilles Pilloud remarque que, 25 ans après l'ouverture de l'école, les mœurs ont changé. Les parents viennent plus souvent déposer leurs enfants en voiture.

Venant tous les jours déposer ses enfants, il constate à quel point la zone est problématique, à cause du mélange d'usagers qui la fréquentent à la même heure. La possibilité d'un accident est réelle et une amélioration du parking devant l'école est la priorité.

Pour cette raison, la commission des travaux recommande le maintien de cette partie du projet.

Concernant l'aménagement des places du secteur crèche (rue du Grand Pré 23), seule la zone de livraison réservée à l'épicerie est problématique. Celles-ci ont lieu entre 8 h et 11 h, lors de la présence des enfants. On pourrait envisager de tester les mesures envisagées avant de les adopter définitivement.

Enfin, pour l'aménagement du chemin des Sports (secteurs D), l'élargissement des places existantes constitue déjà une bonne mesure. En considérant la future rénovation du centre communal, la probabilité que cette zone subisse des modifications est grande. Il n'est donc pas indispensable d'engager des travaux inutiles à court terme.

Interruption de séance :

Sur demande de la Municipalité, le Président propose une interruption de séance de 5 minutes.

<u>M. le Syndic</u> déclare que la Municipalité constate l'intérêt énorme des conseillers sur cette question. La Municipalité entend et respecte tous les points de vue qui ont été exprimés, mais craint que le débat ne se prolonge indéfiniment.

Ainsi, la Muncipalité propose que le Conseil valide le préavis pour la partie « Aménagement du parking et de l'école (secteur A) » et renvoie les deux autres aménagements.

M. Alexandre Gaillard souligne que, malgré tous les efforts qui ont été entrepris pour optimiser la circulation et la dépose des enfants dans cette zone, il y aura toujours des conducteurs indisciplinés pour créer des situations dangereuses (parcage à cheval sur 2 places, marche arrière à l'aveugle, etc.). Il souhaite que les mesures envisagées permettent de prévenir ce genre de situation.

De plus, il relève la grande proximité entre les aménagements prévus dans le périmètre de l'école avec le projet de réaménagement de l'espace de sport et de loisirs.

Il se demande si une vision globale de la circulation et du parking n'est pas nécessaire, car, lors de certains événements (graine de foot, entraînements), plusieurs dizaines de voitures gravitent autour de l'école et de la zone sportive. Une réflexion incluant ces événements lui semble nécessaire.

<u>Mme Isabelle Nussbaum</u> souhaite voir la création de places de parc réservées aux vélos et vélo-cargo. En effet, la taille des voitures augmente, mais le mode de vie change et le transport des enfants se fait de plus en plus avec ce type de vélo, qui demande des places plus larges.

<u>M. Claude Lagrange</u> observe que le thème de la sécurité autour de l'école occupe la Commune depuis longtemps. Ce n'est pas 2 ou 3 mois de plus qui vont changer beaucoup de choses et il estime nécessaire de s'accorder encore un temps de réflexion pour reformuler ce préavis.

Il propose à nouveau que ce préavis soit retourné à la Municipalité pour étude et réflexion, quitte à le reproposer au mois de septembre ou au mois d'octobre, afin qu'il soit accepté dans la sérénité.

Interruption de séance :

Sur demande de M. Yves Cretegny, le Président propose une courte interruption de séance.

M. Yves Cretegny présente la position de la commission des travaux. Les travaux du parking de l'école doivent être entrepris le plus rapidement possible en profitant de la fermeture de l'école durant l'été. Les risques évoqués par le comportement inadapté de certains conducteurs pourront être cadrés par les conseils et la présence de la police.

La commission des travaux recommande donc d'appuyer la proposition de la Municipalité et de valider le crédit pour « l'aménagement du parking et de l'entrée de l'école » et de renvoyer les deux autres parties du projet.

M. Yvan Rueff remarque que les travaux prévus ne pourront pas se réaliser durant l'été, en raison de la date tardive de la décision et de la fermeture de certaines entreprises.

M. le Président explique la procédure de vote.

Les amendements présentés par la Municipalité sont votés en premier.

Dans un deuxième tour, le Conseil valide le préavis, amendé ou pas.

Le projet peut donc être rejeté en bloc lors du deuxième vote.

Proposition d'amendement.

Le Conseil décide :

- 1) de renvoyer à la Municipalité pour étude,
- l'aménagement du chemin des Sports (secteur D), basé sur le devis de Sabert SA et de réduire le crédit alloué du montant de 103'500 CHF;
- 2) de renvoyer à la Municipalité pour étude,
- l'aménagement des places du secteur crèche (rue du Grand Pré 23), basé sur le devis BS&A et de réduire le crédit alloué du montant de 28'905 CHF;
- 3) de recalculer les imprévus à hauteur de 15 % et la TVA à 8,1 %.

Le Président passe au vote :

Vote pour la proposition d'amendement au préavis Nº 41/25.

Voix pour :

16

Voix contre :

9

Abstentions:

4

L'amendement est accepté.

Vote sur le préavis Nº 41/25 amendé.

Voix pour:

18

Voix contre :

9

Abstentions:

1

Le préavis amendé est validé.

M. le Syndic remercie le Conseil pour cette décision difficile.

Préavis N° 43/25 – Demande d'un crédit de 98'915 CHF (TTC) en vue de financer les travaux de réfection du collecteur de concentration E. C. au niveau du port.

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la commission des Finances, M. Jean-Daniel Aubry

M. Jean-Daniel Aubry présente le rapport de la commission des finances.

Rapport de la Commission des Travaux, M. Gilles Pilloud

M. Gilles Pilloud présente le rapport de la commission des finances.

M. le Président précise que l'objet a été déposé tardivement. Il remercie les commissions pour leur travail et leur disponibilité, vu l'urgence du dossier.

M. Gilles Pilloud précise encore que le plan d'évacuation des eaux de la commune comprendra dorénavant quatre zones. Le curage et l'inspection des conduites seront effectués systématiquement.

La parole est au Conseil.

Il n'y a pas de question.

M. le président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis 43/25

Voix pour : Unanimité
Voix contre : Aucune
Abstention : Aucune

Le préavis 43/25 est accepté à l'unanimité du Conseil.

M. Bernard Henrioux remercie les commissions pour le travail réalisé avec autant de rapidité.

7. Élections statutaires – Commissions permanentes

Commission des finances

M. Jean-Daniel Aubry et M. Thomas Dislich s'annoncent comme sortant de la commission des finances.

Personne ne souhaite se présenter à la commission.

Les membres sortants reprennent leurs sièges à la commission des finances à l'unanimité du Conseil.

Commission de gestion

Le Président propose le maintien de la commission de gestion dans sa composition, puisqu'une élection complémentaire a eu lieu au mois de mai.

La proposition est validée à l'unanimité.

Commission des travaux

M. Yves Cretegny s'annonce comme sortant de la commission des travaux.

Personne ne se présente.

M. Yves Cretegny se représente. Il est élu tacitement.

Commission de recours en matière d'impôts (élection complémentaire)

M. Denis Gobet précise qu'en 5 ans d'activité, la commission n'a eu que quelques cas à traiter.

M. Antoine Amiguet se présente. Il est élu tacitement.

8. Initiatives, dépôt de motions, postulats

Pas d'objets.

9. Associations intercommunales – APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, SDIS, Région de Nyon

Rapports des délégués

APEJ - Rapporteur, M. Carlos Mota

M. Carlos Mota informe le Conseil sur la dernière séance du CI-APEJ, le 20 mai 2025 à Coppet.

Le CI a traité les objets suivants :

Préavis 01/2025 – Comptes 2025 de l'APEJ. Adoptés par le Conseil intercommunal.

Les comptes 2024 de l'APEJ sont inférieurs de 3,4 % par rapport au budget. La rubrique enseignement est en baisse, alors que l'accueil parascolaire et familial dépasse les prévisions en raison de l'augmentation des places disponibles.

La participation des communes s'élève à 16,4 millions CHF (-8,4 %). Les revenus des parents et la part de subventions cantonales sont plus élevés que prévu.

La Commission de Gestion demande que des clarifications sur les mécanismes financiers et les méthodes comptables figurent dans le prochain rapport, avec des détails sur les événements ponctuels qui influencent les comptes. Une présentation des résultats permettant la comparaison des comptes d'année en année est demandée, ainsi que des chiffres sur l'évolution de la population scolaire.

<u>– Préavis N° 02/2025 – Prise en charge des coûts d'exploitation d'une nouvelle crèche à Tannay.</u> Adopté par le Conseil intercommunal, après amendement.

L'APEJ exploite actuellement 4 crèches offrant 188 places. D'ici 2030, 48 places supplémentaires devront être offertes. Le projet présenté permettrait une augmentation immédiate de 22 places à Tannay, chiffre proche de la moitié de l'objectif de l'APEJ. Ce projet, situé au cœur du village de Tannay, représente une solution rapide, maîtrisée et de proximité.

Le loyer et les charges étant plus élevés que celles d'une crèche similaire, deux amendements sont déposés afin de contenir ces charges. Lors du traitement de ces amendements, le débat a pris une tournure incontrôlable et certains membres du conseil ont été privés de parole. Finalement, le préavis amendé selon les recommandations de la Commission des nouvelles constructions est accepté.

À la suite de ce débat tumultueux, les délégués de Crans se sont réunis en présence des membres du Bureau et des délégués de la Municipalité pour une analyse de la situation. Il se trouve que le Règlement du CI ne précise pas de délai pour le dépôt des rapports des commissions. Ceux-ci sont déposés au dernier moment et le Conseil n'est pas suffisamment renseigné pour débattre avec sérénité. La délégation prépare une motion pour corriger ce point du règlement.

- Communications du Bureau du CoDir.

Audit sur la gestion du dispositif d'accueil de jour par la FAJE. Six réseaux, dont celui de l'AJET, ont été examinés par la cour de comptes du Canton de Vaud (rapport n° 87).

Salle de gym VD4. Le projet est suspendu dans l'attente de la nouvelle Loi sur le Sport votée par le Grand Conseil. En cas d'acceptation, le projet bénéficierait de très importantes subventions et son dimensionnement serait revu. Pour un budget équivalent, la construction de 6 salles (VD6) serait envisageable.

Piscine-patinoire. Les travaux se poursuivent normalement et les bassins sont en phase de test. La part de subvention cantonale a augmenté de 2 millions CHF. Les chiffres sur l'augmentation des frais d'exploitation seront communiqués lors du budget 2026. La sélection des prestataires externes pour le restaurant et les cours de natations est en cours. L'exploitation de la patinoire restera dans les mains de l'ARSCO.

SITSE - Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann informe le Conseil sur la dernière séance du Cl-SITSE, le 12 juin 2025 à Founex.

Le CI a traité les objets suivants :

- Élections statutaires. M. Dirk Engels (Commugny) a été réélu à la présidence du Conseil intercommunal.
- <u>Comptes 2024</u>. Les comptes ont été adoptés à l'unanimité. Le réviseur, ainsi que la commission de gestion ont relevé la bonne tenue des comptes. Pour première fois, la répartition des frais administratifs passe de 35 à 30 % pour l'exploitation de la STEP, de 35 à 40 % pour l'exploitation de l'eau potable, et à 30 % pour l'exploitation des collecteurs (inchangé).
- <u>Préavis 269/2025</u> relatif à une demande de crédit de 62'500 CHF pour la protection contre les inondations et le remplacement des automates dans une station de pompage de Coppet 1. Préavis accepté.
- <u>Préavis 270/2025</u> relatif à une demande de crédit de 112'000 CHF pour l'assainissement et l'amélioration des protocoles de communication et de sécurité entre l'administration, les stations d'eau potable et usée et les stations de pompage. Préavis accepté.

Cinq autres préavis concernant l'eau potable et les collecteurs ont été également adoptés à l'unanimité. Ceux-ci ne concernent pas Crans.

La prochaine séance est prévue le 13 novembre 2025.

PNR (Police Nyon Région) - Rapporteur, M. Henri Bossert

Il n'y a pas eu de séance.

ORPC (Protection civile) – Rapporteur, M. Yves-André Fasel

M. Yves-André Fasel informe qu'il n'y a pas eu de séance.

Une visite publique des bâtiments de l'ORPC est prévue jeudi 26 juin, à la suite des travaux du toit et de l'installation de panneaux solaires.

SDIS - Rapporteur, M. le Syndic

M. Robert Middleton informe qu'il n'y a pas eu de séance.

Région de Nyon – Rapporteur, M. Yves Cretegny

M. Yves Cretegny informe le Conseil sur la dernière séance du CI-Région de Nyon, le 18 juin 2025.

Le CI a traité des objets suivants :

 Communications du CoDir. La stratégie de développement économique est en cours d'élaboration par le CODIR. Ce sujet avait fait l'objet d'un préavis rejeté par le Conseil régional. Dans sa nouvelle approche, le CoDir avance sur la base d'un sondage et progresse bien.

Concernant **TéléDôle**, le chantier du Lapin Blanc a repris suite à l'acceptation du préavis au printemps. Concernant le **réseau de vélos en libre-service**, le changement d'opérateur prévu fait l'objet d'un recours contre l'attribution du mandat à un nouvel opérateur. Le service ne sera plus assuré jusqu'à la résolution du conflit.

Convention concernant le **Plan d'agglomération Nº 5**. La convention a été signée entre les représentants du Conseil d'État genevois et la région française. Ce document projette 56 mesures identifiées dans l'agglomération. Des investissements sont planifiés à hauteur de 536 millions CHF, principalement pour la mobilité. Ces projets régionaux permettent de capter des subventions fédérales. M. Cretegny ajoute que pour la commune, un vrai travail doit être fait pour mieux profiter de ces fonds.

Concernant le DISREN, une réflexion est en cours et prévoit de rendre ce mécanisme de solidarité obligatoire pour toutes les communes membres de l'association.

M. Cretegny invite la commune à s'interroger sur notre participation à ce mécanisme d'investissement, qui permettrait le financement solidaire de certaines de nos infrastructures, comme la requalification de la Route Suisse. Ce type de projet bénéficie de subventions fédérales et cantonales extrêmement importantes. Ceci serait profitable pour notre commune.

Il invite le Conseil à prendre position sur le sujet dans une prochaine séance.

- Comptes 2024. Les comptes 2024 sont équilibrés et ont été acceptés.
- <u>Rapport de gestion 2024</u>. Le rapport de gestion 2024 a été approuvé. Une vidéo de 3 minutes est visible sur le site internet de Région de Nyon. Le rapport de gestion y est présenté de manière très complète et donne une bonne idée de ce que fait la région.
- Préavis 52-2025 Règlement du Fonds d'aide régionale au tourisme. Objet accepté par le Cl.
- <u>Préavis 53-2025 DISREN</u> Demande de crédit de 253'188 CHF pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Nyon. Objet accepté, ne concerne pas Crans.
- <u>Préavis 54-2025 DISREN</u> Demande de crédit de 33'664 CHF pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe. Objet accepté, ne concerne pas Crans.

Le Conseil intercommunal a également procédé aux élections statutaires.

10. Élections statutaires - Bureau du conseil

Élection du Président

M. le Président se retire. M. Claude Lagrange, Vice-président, prend la parole.

M. Claude Lagrange invite les éventuels candidats à se présenter. M. Henri Bossert est le seul candidat, il est réélu tacitement, par acclamation.

Élection du Vice-président

M. le Président appelle les candidats pour la vice-présidence.

M. Claude Lagrange est le seul candidat. Il est réélu tacitement, par acclamation.

Élection du 2º Vice-président

Mme Schleifenbaum est la seule candidate. Elle est élue tacitement, par acclamation.

Élection des Scrutateurs (2)

Mme Birgit Schleifenbaum et Mme Ulrike Richardson deviennent scrutatrices principales et sont élues par acclamation du Conseil.

Élection des Scrutateurs suppléants (2)

Mme Moravia Widmer et Mme Nesslihan Kurt deviennent scrutatrices suppléantes et sont élues par acclamation du Conseil.

11. Divers et propositions individuelles

<u>M. Marc-Henri Barrail</u> revient sur la convention signée entre la nouvelle société culturelle de Crans et la Commune. Il demande des informations sur le contenu de cette convention et si d'autres sociétés bénéficient également d'une convention.

<u>M. le Syndic</u> répond que des accords existent avec toutes les sociétés pour l'utilisation des espaces communaux, mais pas nécessairement sous la forme de conventions. Concernant la SDC, un accord de très longue date existe avec la Municipalité.

Dans le cas des sociétés sportives, les accords déterminent les conditions d'utilisation des installations, terrains et club-house.

La nouvelle convention passée avec la SCC détermine la programmation des projets. Plus concrètement, 3 contrats pour des concerts en 2026 sont actuellement signés.

M. Marc-Henri Barrail demande le coût de cette convention pour la Commune et si cela figure au budget. La commission de gestion aura-t-elle un regard sur ce volet ?

<u>M. le Syndic</u> répond que la commission de gestion aura toute liberté d'examiner cet aspect de la gestion. Il lui semble avoir informé le Conseil sur l'intention de Mme Marie-Noëlle Gay de créer cette société, au moment de son départ.

M. Marc-Henri Barrail souhaite connaître les termes et les conditions.

M. le Syndic répond que la société s'occupe de la préparation des concerts et que la Municipalité prenne le financement à sa charge. La Commune paye environ 500 francs pour les artistes depuis des années.

<u>M. Thomas Dislich</u> remarque que le chemin de Varmey présente une courbe en «S» au niveau de la déchetterie. À cet endroit, la visibilité est réduite et le chemin est emprunté par de nombreux enfants du quartier et des Landes. Il affirme avoir été le témoin de nombreuses situations dangereuses en raison du manque d'attention des usagers.

Il souhaite la pose d'une signalisation spécifique au danger de croiser des piétons ou des enfants dans cette zone, sans trop de frais.

Revenant sur la création de la nouvelle SCC, il regrette que la SDC n'ait pas été tenue au courant du projet en amont. Une modification de la SDC a été adoptée lors de la dernière AG et des synergies pourraient se créer.

Préserver le talent de Mme Gay pour l'organisation de concerts est un atout pour notre village, mais l'ouverture à des synergies avec la SDC doit être encouragée. D'ailleurs, la Municipalité souhaite une évolution de la SDC vers des activités plus diversifiées.

<u>M. le Syndic</u> répond que les portes sont ouvertes, bien sûr. Il rappelle que lors de sa création, la SDC devait décharger la Municipalité de certaines activités et que Mme Gay a bien informé la SDC sur son projet, avant son lancement.

Il ajoute que la SDC devrait fixer ses objectifs stratégiques et en discuter avec la Municipalité lors de sa séance annuelle. La porte est toujours ouverte.

<u>M. Michel Lambelet</u> rappelle que les tenanciers du restaurant de Cuvaloup sont locataires du logement attenant et que les fenêtres et certaines vitres sont cassées. En hiver, la température descend à 13 degrés dans leur appartement. Il demande pourquoi ces fenêtres ne sont toujours pas réparées, bien que cela ait été signalé à 3 ou 4 reprises lors du Conseil.

Le montant des travaux serait d'environ 15'000 CHF, pour éviter enfin de devoir protéger les fenêtres à l'aide de couvertures. Il faut s'en occuper!

Mme Johanna Pini répond que la Municipalité n'a pas reçu de demande directe des locataires.

Elle ajoute qu'une étude CECB+ est en cours pour définir les améliorations à entreprendre sur ce bâtiment et apporter le confort nécessaire.

<u>M. Yves-André Fasel</u> revient sur le virage dangereux du chemin de Varmey. Il ajoute que durant les travaux de Caribana, certains chauffeurs conduisent dangereusement. À son avis, la pose de gendarmes couchés serait plus efficace qu'une simple signalisation.

M. Yvan Rueff répond que dorénavant, la pose de nouveaux gendarmes couchés est interdite. Ceux qui existent encore seront progressivement retirés.

<u>Mme Ulrike Richardson</u> signale que les propriétaires de maisons équipées du chauffage électrique doivent s'annoncer jusqu'à fin juin. Elle demande si un contrôle est prévu.

M. Yvan Rueff répond qu'il s'agit d'une directive cantonale. Le but est de constituer un état des lieux, concernant la nouvelle Loi sur l'énergie.

<u>Mme Nesslihan</u> Kurt demande comment les dicastères sont répartis au sein de la Municipalité, faisant suite à la démission de Mme Gay. Elle demande en plus, si la création d'associations pour la délégation de tâches est une pratique courante.

M. le Syndic répond que la répartition des dicastères fait partie des attributions de la Municipalité. Il s'agit d'une décision interne et collégiale. En reprenant le dicastère de Mme Gay, M. Chevalley est directement impliqué dans les décisions concernant l'organisation des concerts.

Concernant les associations et la délégation de tâches, toutes les subventions figurent clairement dans le budget annuel.

Il ajoute que la Municipalité garde le droit d'aider à la création d'associations. Par la suite, certaines deviennent indépendantes ou sont dissoutes. La Muncipalité évalue si cela correspond à un besoin public. Ces associations bénéficient de la gratuité des salles.

Le Conseil n'a plus de question ou de remarque.

La séance est levée à 23 h 12.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président M. Henri BOSSERT

Alound

La secrétaire Mme Fabienne Vionnet

12. Glossaire des acronymes et termes spéciaux

	Organismes communaux
CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.
7	Associations intercommunales
ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.
	Organismes cantonaux
AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.
	Autres organismes et raisons sociales
AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energeô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.
	Lois et règlements
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.